

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA SOMME
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DAOURS

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13 + 1 pouvoir

Séance du vendredi 09 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf avril, à vingt heures,
le Conseil Municipal de la commune de Daours, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie annexe de Daours (La Cerisaie), sous la présidence de Monsieur Didier BARDET, Maire

DATE D’AFFICHAGE : 02/04/2021

PRÉSENTS : MM. Didier BARDET, Philippe DINE, Stéphane RICHARD, Denis BRUNEL, Paolo LEROY, Didier MARECHAL,
Mesdames Maric-Christine SINOQUET, Michèle STOCKLIN-BECQUET, Nicole GIGUERE, Cassandra DELANCHY, Marie-Odile CREPIN, Cécilia HEDOUIN

Absent excusé : Messieurs Patrick DUMOULIN, Giovanni BOSCO (pouvoir à Monsieur Didier BARDET) et Jérôme DINE

Madame Cassandra DELANCHY est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Didier Bardet, Maire, ouvre la séance à 20 heures.

Il précise que les circonstances sanitaires du moment ne permettent pas au public d'assister à cette séance du Conseil, le couvre-feu étant effectif depuis 19h00, et que la commune ne dispose pas des moyens nécessaires à une retransmission vidéo. Aucune remarque complémentaire n'étant faite, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Après avoir vérifié que tous les conseillers ont reçu le compte-rendu de la séance du 5 mars 2021, il propose de passer à son adoption.

Le compte -rendu de la séance du 5 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

1) Centre de loisirs sans hébergement : Convention avec la ville de Corbie

Monsieur le Maire indique proposer de reconduire la Convention qui nous lie avec la ville de Corbie pour l'accès des enfants de la commune à leur centre de loisirs sans hébergement.

Il est proposé une participation de la commune à hauteur de 50% du coût facturé aux familles selon le barème joint.

Après discussions,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibère favorablement pour une participation à hauteur de 50% des coûts facturés par la Ville de Corbie et autorise le Maire à signer la Convention d'accès des enfants de la Commune de Daours au Centre de Loisirs sans Hébergement de la ville de Corbie.

2) Convention avec la CCVS pour le groupement d'achat papeterie

Monsieur le Maire propose la signature de la Convention avec la Communauté de Communes du Val de Somme concernant un groupement de commandes de fournitures en papeterie pour les années 2021 – 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ladite convention de groupement de commandes papèterie.

3) Compétence mobilité

Monsieur le Maire expose que la Loi d'Orientation des Mobilités (dite LOM) votée le 24 décembre 2019 a pour objectif de supprimer les zones blanches de la mobilité en s'assurant que 100% du territoire dispose d'une Autorité Organisatrice Mobilité (AOM).

Le texte précise également que les communes ne seront plus AOM à compter du 1^{er} juillet 2021.

La loi donne la possibilité de transférer cette compétence aux EPCI. A défaut, la compétence reviendra à la Région.

Au 1er juillet 2021, l'ensemble du territoire national devra être couvert par une autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) dite locale en plus de la Région qui devient AOM régionale (AOMR).

Les AOM auront capacité à proposer de nouvelles offres de mobilité sur le territoire. La compétence d'AOM permettra ainsi d'intervenir dans 6 domaines principaux : transports réguliers, à la demande, scolaires, mobilités actives, partagées, ainsi que la mobilité solidaire.

Les AOM auront la capacité d'établir des plans de mobilité qui remplaceront les actuels plans de déplacement urbain (PDU). Ces Plans de mobilité prendront en compte l'ensemble des nouvelles mobilités (mobilités actives, partagées, ...), la mobilité solidaire ainsi que les enjeux de logistique.

Le rôle de la Région comme chef de file de la mobilité est renforcé pour coordonner les politiques de mobilité de l'ensemble des AOM.

Un contrat opérationnel de mobilité, liant les AOM et la Région permettra d'assurer l'échelle de chaque bassin de mobilité, en associant en particulier les gestionnaires d'infrastructures.

Un comité des partenaires sera créé par chaque autorité organisatrice pour faire travailler l'ensemble des acteurs concernés par la mobilité.

La loi a également inscrit la coordination de l'ensemble des AOM. Ainsi, l'exercice effectif de la compétence « Mobilité » sera organisé à la bonne échelle selon le principe de subsidiarité.

Par délibération en date du 09 février la Communauté de commune du Val de Somme s'est saisie de la compétence « Mobilité » avant le 31 mars 2021, date fixée par la loi.

Les communes doivent également se prononcer sur le transfert de la compétence « mobilité » à la communauté de commune dont elles sont membres (à la majorité qualifiée) avant le 30 juin 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibère pour le transfert de la compétence mobilité à la Communauté de Communes du Val de Somme.

4) Modification du règlement intérieur du cimetière

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à la modification du règlement du cimetière par la suppression de la taxe d'inhumation figurant dans l'ancien règlement de cimetière. Cette taxe a été supprimée par le gouvernement au 1er janvier 2021.

Le règlement, une fois approuvé par le Conseil Municipal, sera affiché au cimetière et disponible auprès du secrétariat de la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la modification du règlement intérieur du cimetière.

5) Modification du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs est de la compétence du Conseil Municipal. Monsieur le Maire demande la transformation d'un poste d'adjoint technique en adjoint technique principal de 2^{ème} classe. Cela permettrait l'avancement de grade d'un agent affecté au services techniques au 1^{er} janvier 2021.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter la transformation du tableau des effectifs tel que présenté et ainsi d'inscrire les crédits au budget primitif 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la transformation du poste d'adjoint technique en poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

6) Vote du compte administratif et du compte de gestion

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil.

Madame Marie-Christine SINOQUET, Adjointe aux finances, présente le compte administratif 2020 et le compte de gestion.

Après discussions, le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs et de gestion 2020.

Monsieur le Maire réintègre la salle du Conseil Municipal.

7) Vote des taxes locales (TFB et TFNB)

Suite à la suppression de la taxe d'habitation et au transfert de la part départementale du foncier bâti, le taux de la taxe sur le foncier bâti doit être modifié en conséquence.

Au taux 2020 (26.02%) que le conseil municipal décide de ne pas modifier, il convient d'ajouter 25.54% de la part départementale. Le taux de la taxe sur le foncier bâti proposé pour 2021 est donc de 51.56%.

Pour le taux de la taxe sur le foncier non bâti, Monsieur le Maire propose de reconduire le taux 2020, soit 32.41%.

Après discussions, le Conseil Municipal délibère favorablement aux taux des taxes proposés pour 2021 :

Foncier bâti : 51.56% (26.02% + 25.54%)

Foncier non bâti : 32.41%

8) Budget Primitif 2021.

Madame Marie Christine SINOQUET, adjointe aux finances, présente le projet de budget en fonctionnement et en investissement 2021.

Dans le cadre de la discussion budgétaire, les crédits susceptibles d'être alloués à la foire Saint Adhélard 2021 font l'objet d'une discussion. Les conseillers municipaux, conscients de l'incertitude sanitaire qui plane encore aujourd'hui quant au maintien de cette manifestation font le choix de l'annuler.

Monsieur le Maire profite de cette discussion pour évoquer l'organisation de la Saint Adhélard. Il demande à chacun de réfléchir sur l'opportunité de déléguer cette organisation à une structure de type associatif, cette solution permettant ainsi des recherches de financements, de sponsoring, de subventions et permettrait également de mieux associer les citoyens dans la vie locale. Il peut également être envisagé de revoir la date de cette manifestation, son objet et son ampleur.

Le feu d'artifice du 14 juillet fait également l'objet d'une discussion. Il en ressort qu'en l'absence de la possibilité d'organiser un repas le 13 juillet au soir, l'intérêt de tirer un feu d'artifice est remis en cause. Une rencontre avec nos homologues de la commune de Vecquemont ayant lieu le samedi, cette manifestation fera l'objet d'une discussion, Vecquemont étant partenaire de ce feu d'artifice.

Après débats, le budget 2021 est adopté tant en fonctionnement qu'en investissement. Ce budget est annexé au présent compte rendu.

9) Communications diverses

- Abandon de la demande de décharge de matériaux inertes au lieu-dit « La Renardière »

Monsieur le Maire indique avoir reçu un message de la société Eurovia l'informant que le propriétaire du terrain susceptible d'accueillir une décharge de matériaux inertes refusait de louer son terrain. En conséquence ce projet de décharge est abandonné.

- Vente du terrain à la Maison de Santé Pluridisciplinaire

Monsieur le Maire indique avoir signé l'acte définitif de vente du terrain au Pôle de Santé de Daours ce vendredi 9 avril 2021.

Il indique également que les travaux devraient démarrer dès ce mois d'avril.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h00.

Didier DARDET, Maire



Cassandra DELANCHY, Secrétaire de séance



BUDGET	2021
--------	------

COLLECTIVITE :	DAOURS
----------------	--------

RESULTATS	2020
INVESTISSEMENT	-90 990,60 €
FONCTIONNEMENT	329 811,37 €
RAR RECETTE	0,00 €
RAR DEPENSE	25 000,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	115 990,60 €

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAUX
DEPENSES	862 996,77 €	392 990,60 €	1 255 987,37 €
RECETTES	862 996,77 €	392 990,60 €	1 255 987,37 €

R - D 0,00 € 0,00 € 0,00 €

AFFECTATION 1068	115 990,60 €
------------------	--------------

SOLDE 002	213 820,77 €
-----------	--------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 011 - Charges à caractère général		2021
60611	Eau et assainissement	6 000,00 €
60612	Energie-électricité	30 000,00 €
60621	Combustibles	11 000,00 €
60622	Carburants	1 500,00 €
60623	Alimentation	10 000,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	1 500,00 €
60631	Fournitures d'entretien	7 000,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	15 000,00 €
60633	Fournitures de voirie	3 000,00 €
60636	Vêtements de travail	1 000,00 €
6064	Fournitures administratives	2 500,00 €
6067	Fournitures scolaires	2 500,00 €
6068	Autres matières et fournitures	1 500,00 €
611	Contrats prestations de services	17 000,00 €
61521	Entretien de terrains	2 500,00 €
615221	Bâtiments publics	25 000,00 €
615228	Autres bâtiments	10 000,00 €
615231	Voirie	4 000,00 €
615232	Réseaux	10 000,00 €
61551	Entretien matériel roulant	12 000,00 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	29 663,77 €
6156	Maintenance	4 000,00 €
6161	Assurance multirisque	9 000,00 €
617	Etudes et recherches	4 200,00 €
6182	Doc. Générale et technique	800,00 €
6225	Indemnités au comptable et régisseurs	
6226	Honoraires	2 500,00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00 €
6231	Annonces et insertions	1 000,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	10 000,00 €
6233	Foires et expositions	0,00 €
6237	Publications	500,00 €
6256	Missions	500,00 €
6261	Frais d'affranchissement	1 500,00 €
6262	Frais de télécommunication	4 000,00 €
6281	Concours divers (cotisations)	360,00 €
6288	Autres services extérieurs	18 000,00 €
63512	Taxes foncières	12 000,00 €
63513	Autres impôts locaux	500,00 €
637	Autres impôts	1 700,00 €
TOTAL 011		275 223,77 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 012 - Charges de personnel		2021
6332	Cotisations au FNAL	200,00 €
6336	Cotisations CNG, CG de la FPT	2 300,00 €
6338	Autres impôts et taxes	500,00 €
64111	Personnel titulaire	150 000,00 €
64131	Personnel non titulaire	40 000,00 €
6451	Cotisations à l'Urssaf	33 000,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	57 000,00 €
6454	Cotisations Assedic	1 500,00 €
6455	Cotisations assurances personnel	11 000,00 €
6458	Cotisations autres organismes	500,00 €
6475	Médecine du travail	700,00 €
6488	Autres charges	2 000,00 €
TOTAL 012		298 700,00 €
CHAPITRE 65 - Autres charges gestion courante		2021
6531	Indemnités élus	45 000,00 €
6533	Cotisations retraite élus	1 700,00 €
6535	Formations des élus	1 000,00 €
6541	Créances admises en non-valeur	
6553	Service d'incendie	20 200,00 €
65541	Compensation charges territoriales	1 800,00 €
657362	CCAS	5 000,00 €
6574	Subv. Fonct. Person. Droit privé	6 000,00 €
65888	Autres	50,00 €
TOTAL 65		80 750,00 €
CHAPITRE 66 - Charges financières		2021
66111	Intérêts réglés à l'échéance	13 700,00 €
TOTAL 66		13 700,00 €
CHAPITRE 67 - Charges exceptionnelles		2021
6718	Autres charges exception.	
673	Titres annulés (exercices antérieurs)	
678	Autres charges exception.	2 000,00 €
TOTAL 67		2 000,00 €
CHAPITRE 042 - Opérations d'ordre entre sections		2021
675	Valeur comptable des immobilisations cédées	
6811	Dotations aux amortissements incorporelles et corporelles	
6817	Dotations aux provisions	3 000,00 €
TOTAL 042		3 000,00 €
CHAPITRE 014 - Atténuation de produits		2021
739118	Autres reversements de fiscalité	1 455,00 €
739211	Attributions de compensation	3 178,00 €
TOTAL 014		4 633,00 €
TOTAL DES CHAPITRES		678 006,77 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

O23	Transfert vers les recettes d'investissement	154 990,00 €
O22	Dépenses imprévues (limitées à 7,5% du total des dépenses de fonctionnement)	30 000,00 €
002	Solde négatif de l'année précédente	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		862 996,77 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITE 70 - Produits des services		2021
70311	Concession dans les cimetières	1 000,00 €
70323	Redevance d'occupation du domaine public	5 300,00 €
70388	Autres redevances et recettes diverses	2 000,00 €
7066	Redevance et droit des services à caractère social	10 000,00 €
7067	Redevance et droit des services périscolaires et d'enseignement	5 000,00 €
70878	Remboursement de frais par d'autres redevables	10 000,00 €
TOTAL 70		33 300,00 €
CHAPITRE 73 - Impôts et taxes		2021
73111	Taxes foncières	204 178,00 €
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	
73221	FNGIR	71 958,00 €
73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	11 566,00 €
7331	TEOM et assimilés	
7368	Taxe locale sur la publicité	1 000,00 €
7381	TADEM	13 000,00 €
TOTAL 73		301 702,00 €
CHAPITRE 74 - Dotations et participations		2021
7411	DGF - Dotation forfaitaire	77 220,00 €
74121	DGF - Dotation de solidarité rurale	14 300,00 €
74127	DGF - Dotation nationale de péréquation	14 100,00 €
742	Dotation aux élus	3 100,00 €
744	FCTVA	4 000,00 €
74718	Participations de l'Etat - Autres	200,00 €
7478	Dotation - Autres organismes	4 000,00 €
748313	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	37 209,00 €
74832	Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	7 000,00 €
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	3 045,00 €
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	0,00 €
7488	Autres attributions et participations	
TOTAL 74		164 174,00 €
CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante		2021
752	Revenus des immeubles	145 000,00 €
7588	Autres produits divers de gestion courante	
TOTAL 75		145 000,00 €
CHAPITRE 76 - Produits financiers		2021
7621	Produits immobilisations financières réglées à l'échéance	
TOTAL 76		0,00 €
CHAPITRE 77 - Produits exceptionnels		2021
7718	Autres produits exceptionnels de gestion	
773	Mandats annulés	
775	Produits des cessions d'immobilisations	
7788	Produits exceptionnels divers	
TOTAL 77		0,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 042	2021
TOTAL 042	0,00 €

TOTAL DES CHAPITRES	644 176,00 €
---------------------	--------------

O13 - Atténuation de charges		2021
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	5 000,00 €
6459	Remboursement sur charges de sécu	
TOTAL 013		5 000,00 €

002	Solde positif de l'année précédente	213 820,77 €
-----	-------------------------------------	--------------

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	862 996,77 €
----------------------------------	--------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 10 - Dotations fonds divers réserve		2021
10222	FCTVA	
TOTAL 10		0,00 €
CHAPITRE 16 - Remboursements d'emprunts		2021
1641	Emprunts en euros	38 500,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	
16818	Autres prêteurs	7 500,00 €
TOTAL 16		46 000,00 €
CHAPITRE 20 - Immobilisations incorporelles		2021
2031	Frais d'études	
TOTAL 20		0,00 €
CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles		2021
2111	Terrains nus	
21311	Hôtel de ville	25 000,00 €
21312	Bâtiments scolaires	10 000,00 €
21316	Equipements de cimetière	
21318	Autres bâtiments publics	90 000,00 €
2151	Réseaux de voirie	
21571	Matériel roulant	67 500,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 500,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	36 000,00 €
TOTAL 21		231 000,00 €
CHAPITRE 23		2021
TOTAL 23		0,00 €
CHAPITRE 040		2021
TOTAL 040		0,00 €

TOTAL DES CHAPITRES	277 000,00 €
----------------------------	---------------------

O20	
------------	--

OO1	90 990,60 €
------------	--------------------

RAR	25 000,00 €
------------	--------------------

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS	392 990,60 €
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 10 - Dotation Fonds divers Réserve		2021
1022	FCTVA	15 000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	115 990,60 €
TOTAL 10		130 990,60 €
CHAPITRE 13 - Subventions d'investissement		2021
1321	Subventions d'investissement-Etat et établissements nationaux	21 000,00 €
1328	Subventions d'investissement-Autres	8 000,00 €
TOTAL 13		29 000,00 €
CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées		2021
1641	Emprunts en euros	37 410,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	600,00 €
TOTAL 16		38 010,00 €
CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre entre sections		2021
192	Plus ou moins value cession d'immobilisation	
21318	Autres bâtiments publics	
2132	Immeubles de rapport	
TOTAL 28		0,00 €

TOTAL DES CHAPITRES	198 000,60 €
----------------------------	---------------------

021	Transfert depuis les dépenses de fonctionnement	154 990,00 €
------------	---	---------------------

024		40 000,00 €
------------	--	--------------------

001		
------------	--	--

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	392 990,60 €
--	---------------------

Indemnités des élus de la commune de Daours - Année 2020

Pour mémoire, les élections municipales ont amené à un changement d'équipe municipale en cours d'année 2020.

Philippe Dine : maire de janvier à mai puis adjoint de juin à décembre 2020.

Didier Bardet : adjoint de janvier à mai puis maire de juin à décembre 2020.

Nicole Giguère et Catherine Portejoie : adjointes de janvier à mai 2020.

Michèle Stocklin-Becquet, Giovanni Bosco et Marie-Christine Sinoquet : adjoints de juin à décembre 2020.

Elu	Montant net en euros
BARDET Didier	10 894,51
BOSCO Giovanni	2 497,11
DINE Philippe	8 650,62
GIGUERE Nicole	1 389,82
PORTEJOIE Catherine	1 389,82
SINOQUET Marie-Christine	2 497,11
STOCKLIN-BECQUET Michèle	2 497,11